

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ 128 DU 31 DECEMBRE 2020 PORTANT NOMINATION  
DU DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DES PENSIONS ET  
RISQUES PROFESSIONNELS DES FONCTIONNAIRES, DES MAGISTRATS ET  
DES AGENTS DE L'ORDE JUDICIAIRE « ONPR »

---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des  
Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/04 du 27 janvier 2010 portant Réorganisation des Régimes de Pensions et  
Risques Professionnels des Fonctionnaires, des Magistrats et des Agents de l'Ordre  
Judiciaire « ONPR » ;

Vu la Loi n°1/12 du 12 mai 2020 portant Code de Protection Sociale au Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n° 1/08 du 28 avril  
2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/52 du 31 mars 2010 portant Création, Organisation et Fonctionnement  
de l'Office National des Pensions et des Risques Professionnels des Fonctionnaires, des  
Magistrats et des Agents de l'Ordre Judiciaire « ONPR » ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril  
2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République  
du Burundi ;

Vu le Décret n°100/084 du 12 octobre 2020 portant Missions, Organisation et  
Fonctionnement du Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits  
de la Personne Humaine et du Genre ;

Sur proposition du Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de  
la Personne Humaine et du Genre ;

DECRETE :

**Article 1** : Est nommé Directeur Général de l'Office National des Pensions et des Risques Professionnels des Fonctionnaires, des Magistrats et des Agents de l'Ordre Judiciaire « ONPR » :

**Monsieur Jean Marie NIYOKINDI.**

**Article 2** : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

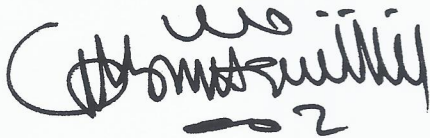
**Article 3** : Le Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 31 décembre 2020

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Alain-Guillaume BUNYONI  
Commissaire de Police Général.



LE MINISTRE DE LA SOLIDARITE NATIONALE,  
DES AFFAIRES SOCIALES, DES DROITS DE LA  
PERSONNE HUMAINE ET DU GENRE,



Honorable Imelde SABUSHIMIYE.